

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2018

### DELIBERATION N°18/103

#### Convention opérationnelle entre la Ville de Valence, Valence Romans Agglo et l'EPORA, Avenue de la Marne

2, avenue Grüner – CS 32902

42029 St-Étienne Cedex 1

T. 04 77 47 47 50

F. 04 77 47 47 98

—

www.epora.fr

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014 et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du CA en date du 9 mars 2018.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération évalué à 1 582 288,00 € HT, et du montant prévisionnel du coût des travaux de requalification du foncier évalués à 2 156 488 € HT environ, frais annexes inclus,
- ✓ Considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise à maintenir la viabilité fonctionnelle d'un site en créant une offre de logement dédiée, et de requalifier une entrée de centre-ville dégradée.
- ✓ Approuve les termes de la Convention opérationnelle entre la Ville de Valence, Valence Romans Agglo et l'EPORA relative à l'Avenue de la Marne.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim

Alain KERNARO

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

**18 OCT. 2018**